



AG1920-006
(version corrigée)

RAPPORT DE LA PRÉSIDENCE

2017-2020

Éric Plourde, président

Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu

23/06/2020

BILAN

Dans le tumulte actuel, il est difficile de faire un bilan. Tant de choses se déroulent annonçant un impact important au cours des prochaines années. Crise de la Covid-19, négociation nationale, mise en place des nouveaux centres de services scolaire, etc.

En septembre dernier, je vous annonçais une année « *ardente* ». Citant Claude « *Piton* » Ruel, je prédisais « *qu'il n'y en aurait pas de facile* ». Je vous avais aussi écrit au sujet de notre gouvernement dont la principale force était « *l'improvisation sur un thème libre* ».

Honnêtement, après un certain recul, j'aurais dû me taire ! Désolé, votre président a de la difficulté avec ce concept.

Nous sommes cependant à la fin de notre plan d'action établi sur trois ans. À défaut de faire le bilan, nous croyons important de faire une certaine évaluation, d'évoquer le chemin parcouru. Celui-ci n'est pas exhaustif, mais se veut un rappel des principaux événements.

À la rentrée 2017, alors que j'étais un jeune président, je vous exprimais qu'ensemble nous sommes forts. Enseignantes et enseignants, déléguées et délégués, membres du comité exécutif, des conseils enseignants, des conseils d'établissement nous voulions être entendus et respectés.

Malgré que je ne sois plus aussi jeune, je crois que la pierre d'assise de notre mouvement syndical doit encore et toujours être cette solidarité, ce travail d'équipe et d'unité. Ceux-ci ont été mis à l'épreuve durant les derniers mois. Mais nous avons resserré les rangs, le passé l'a démontré. Il faudra continuer à se tenir debout et c'est ensemble que nous y arriverons.

PLAN D'ACTION 2017-2020

Dans un premier temps, si nous analysons notre plan d'action élaboré en 2017, je crois que de changer nos façons de faire, de passer d'un plan d'action annuel à un plan triennal, fut une bonne décision. Face aux changements constants, perpétuels, rapides et le besoin constant de s'adapter, l'élaboration d'un plan d'action annuel perdait de son sens.

Un plan triennal donne les orientations vers lesquelles nous devons axer nos actions. Que nous le remettions en question annuellement est de mise et en bout de piste nous devons en faire le bilan.

Nous devons avoir la volonté de nous questionner sur nos pratiques et nos façons de faire, et le placer en un cadre de trois ans était justifié.

Avons-nous suffisamment changé ? Non, nous devons continuer à travailler à être meilleurs, à nous rapprocher des milieux. Oui, mais cela demande du temps et de l'énergie dont nous ne disposons pas toujours!

75^e ANNIVERSAIRE DU SEHR

Lors de la première année, en 2017-2018, nous avons souligné le 75^e anniversaire du SEHR. Belle réussite ! Nous avons célébré de belle façon toutes nos années de luttes et de solidarité.

Du spectacle de Katherine Levac dans le cadre de notre activité « *Une main de SEHR dans un gant de velours* » en passant par « *Une main de SEHR pour nous rassembler* », « *On sort en gang* » à « *On sort en famille* ». Puis nous avons fait le lancement de notre recueil « *Petites histoires de l'enseignement dans le Haut-Richelieu* » tome II.

Bonne chance au comité du 100^e!

Une conclusion est ressortie de ces évènements. Il est bon à un certain moment de se retrouver et de célébrer dans un cadre plus festif. Rarement dans le passé avons-nous pris de tels moments. Je ne parle pas d'investir des montants énormes, mais à l'occasion c'est un bon placement.

NOTRE PLACE EN CENTRALE ET EN FÉDÉRATION

Dès le début, nous avons démontré la volonté d'être entendus au travers de notre centrale, la CSQ. Pas toujours simple de revendiquer, de brasser les choses, l'ordre établi. Notre équipe est sortie déçue du congrès de 2017, et du peu de résultats face aux propositions avancées. Par exemple, notre volonté de réaffirmer que le financement des écoles privées devait cesser qui a été battue sous prétexte qu'il s'agissait déjà de positions historiques de la CSQ, alors que la réalité est très certainement d'éviter de froisser les syndicats représentant ces dites écoles.

À de multiples occasions, nous avons dû réaffirmer nos positions depuis. Je crois qu'autant la FSE, la CSQ et les syndicats plus gros, savent que le SEHR ne s'en laisse pas imposer. Nous devons continuer à porter votre voix dans un mouvement d'ensemble. Nous n'aurons pas toujours une même vision, mais nous devons continuer à porter les notions que nous aurons élaborées ensemble, que ce soit mouvement social, négociation, objectifs larges.

Je crois toujours que notre place est dans une centrale forte. Plus nous serons nombreux à débattre, à partager, à nous influencer, plus forts nous serons!

RIP COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIERES

Durant ces trois ans, il y a eu tant de remises en question de notre système d'éducation. Tellement de bienpensants veulent notre bien! Notre école évolue à une vitesse si grande, influencée par tant de courants différents. On avance, on recule, c'est un véritable tango, dans lequel garder le cap n'est pas simple.

Qu'on se rappelle, il y a 3 ans, les libéraux avec leur loi 105, par laquelle le ministère brassait les cartes de toutes les commissions scolaires. À cette époque lointaine, on parlait encore de commissions scolaires, expression aujourd'hui révolue.

Nous avons dû, à ce moment, nous mobiliser afin de contrer la gestion axée sur les résultats, les cibles chiffrées, l'accroissement du pouvoir alloué aux directions d'écoles, faire reconnaître notre autonomie professionnelle et notre expertise.

Plus récemment, en 2020 la CAQ imposait l'adoption du Projet de loi 40 modifiant la Loi sur l'instruction publique (LIP). Ce dernier a apporté de grands changements dans notre système scolaire (312 articles, 97 amendements). Cette loi, adoptée sous bâillon dans la nuit du 7 au 8 février dernier, demeure à être évaluée au vécu des prochaines années à la lumière des impacts qui en découleront. Plusieurs points nous interpellent, impact sur la tâche, obligations de formation, révision de notes, choix d'école par les parents, possibilités de perte d'autonomie. Tout ceci dans un contexte de négociation. Heureusement, plusieurs articles ont été amendés à la suite des pressions que nous avons pu exercer sur le ministre Roberge et des revendications portées par la FSE.

Si la disparition des commissaires ne nous fait pas verser de larmes, la présence d'un seul membre du corps enseignant sur le conseil d'administration nous laisse perplexes. La nomination de cette enseignante ou cet enseignant se fera à la rentrée, mais un comité consultatif semblable à ce conseil a, entretemps, été mis sur pieds. Parmi les 5 personnes intéressées à siéger à ce comité, madame Chantal Laliberté a été élue par le conseil exécutif du SEHR jusqu'à la mise en place du comité officiel.

LA SOUVERAINETÉ DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT

2020 fut l'année d'une grande victoire! La Cour Supérieur est venue trancher que les décisions relatives au temps alloué aux matières et à la grille-horaire relevaient des conseils d'établissement et non de la Commission scolaire.

Les impératifs budgétaires ne doivent pas prendre le pas sur la pédagogie. Notre accompagnement a toujours été clair. Les apprentissages doivent se faire de façon adéquate avec le temps nécessaire. L'enseignement des spécialités doit se faire par des spécialistes dans des conditions gagnantes.

La CSDHR souhaitait revoir l'organisation de sa grille-horaire. Ce changement aurait eu un réel impact sur le temps alloué aux spécialités. En effet, les arts, l'anglais et l'éducation physique auraient pu voir la fréquence de leurs rencontres avec les élèves réduite. Dans certains cas, une matière aurait même pu voir son temps d'enseignement diminué à une période par cycle de 10 jours. Selon nous, un des risques à plus long terme aurait été, selon nous, qu'afin de contrer cette situation anti-pédagogique, les titulaires auraient dû enseigner l'une de ces matières, dans le but de dégager plus de temps pour les 3 autres spécialités.

Au préscolaire, rappelons que c'est l'éducation physique qui aurait été reléguée à une période de 60 minutes sur 10 jours, ce qui était évidemment un non-sens.

À la demande de ses membres, le SEHR a effectué des représentations auprès de la CSDHR afin de porter les préoccupations pédagogiques des enseignants envers cette mesure qui devait faire économiser un million de dollars à l'employeur. Devant la fermeture complète de la CSDHR face à nos revendications et nos propositions de compromis, nous avons alors travaillé en étroite collaboration avec les conseils d'établissements (CÉ). Ceux-ci ont bien saisi le non-sens pédagogique de la démarche imposée par la CSDHR et en majorité, ont refusé la nouvelle grille-horaire. Devant ces refus de masse, le conseil des commissaires s'est alors substitué aux décisions des CÉ. Nous avons alors offert notre appui aux CÉ qui souhaitaient contester ce qui nous apparaissait comme un abus de pouvoir des commissaires.

La juge Chantal Massé nous a donné raison sur toute la ligne, confirmant que la décision sur les grilles-horaire/grilles-matières appartenait bien au conseil d'établissement de chaque école, non au conseil des commissaires, ni à la Commission scolaire ou au centre de services qui la remplace désormais. Tous ces efforts ont permis de préserver l'expertise pédagogique liée aux spécialités et les conditions optimales d'apprentissages pour nos élèves.

Déjà en 2018, le conseil d'établissement de PCAR, avec notre appui, allait devant les tribunaux puisque la CSDHR avait décidé à la place de ce conseil d'établissement. La cour supérieure a donné raison sur

toute la ligne aux conseil d'établissement. Le 26 juin 2019, la CSDHR a remis ça en faisant encore la même chose. Ce dossier n'est pas encore fini...

Ces décisions remettent donc les pouvoirs entre les mains des conseils d'établissement. On ne peut que saluer ces décisions qui corrigent des situations injustifiées et restaurent une certaine démocratie scolaire.

FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES

Nous avons voulu, lors de la mise en place du plan d'action, accentuer la visibilité de la formation générale aux adultes (FGA).

Avec les opérations « *Mettre la FGA sur la carte* », « *Ma plus belle histoire* », « *Maman va à l'école* », nous avons tenté de partager le vécu de la FGA et de faire connaître le centre La Relance.

Nous devons constater qu'à l'interne ces moyens ont permis d'échanger, de visualiser nos bons coups, mais que nous devons continuer à traverser les barrières et à avoir un impact à l'extérieur de nos murs. Trop peu de citoyens et de décideurs sont informés et sensibilisés aux réalités de la FGA, du manque de financement, d'équité de traitement pour les élèves et le personnel.

Il reste encore beaucoup de travail .à accomplir. Je peux assurer à ce secteur qu'ils sont très bien représentés par Paule Morazain, de la Formation générale des adultes.

FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle vivait déjà des années difficiles avec le peu de valorisation de cette voie auprès des élèves et la diminution du nombre d'inscriptions en lien avec le plein emploi, ainsi que le peu de reconnaissance par nos élus. À peu d'occasions avons-nous entendu le ministre parler de la formation professionnelle durant les points de

presse. Les enseignants ont eu le sentiment d'être oubliés dans toute cette crise, apprenant les consignes à suivre par voie de communiqué.

Ne pensons qu'à l'improvisation du nouveau cours des préposés aux bénéficiaires. Formation raccourcie, ne donnant des capacités que pour œuvrer en CHSLD, contenu préparé à la dernière minute avec des conditions de travail toujours inconnues. Tout ça dans l'improvisation.

Nous devons continuer à limiter la vision d'une commercialisation de ces secteurs. Nous devons continuer à axer nos actions sur les besoins des élèves et non sur ceux des entreprises.

La crise actuelle liée à la Covid-19 accentue encore la problématique. Le financement étant lié à la sanction des élèves, il y a sûrement des pertes. Nous sommes toujours en attente du ministère, afin de voir comment nous pourrions pallier la situation.

Nous devons aussi continuer à chercher de l'aide pour ces enseignants afin de leur offrir des services appropriés à leur clientèle qui elle aussi s'alourdit. Les concepts de difficultés d'apprentissage, de troubles du comportement, de TSA, de TGC ne sont malheureusement plus des inconnus.

Ils doivent de plus en plus composer avec une clientèle qui, bien que plus adulte, est dans un cadre d'apprentissage d'emploi professionnel, avec les risques et les problématiques que cela encourt.

Évidemment, la baisse du taux d'inscriptions accentue encore la pression sur les décisions budgétaires ainsi que sur la précarité de nos enseignantes et enseignants qui y dispensent un enseignement de qualité. France Beudet, du secteur professionnel nous guide dans ces dossiers complexes.

PRÉSCOLAIRE

Depuis plusieurs années nous constatons une dégradation constante de l'environnement pédagogique au préscolaire.

Collectivement, nous avons décidé d'allouer plus de ressources et d'énergie à ces niveaux. Les montants de certaines enveloppes budgétaires ont augmenté. Cependant, la tâche est demeurée la même. Les enseignantes et enseignants sont toujours ceux qui ont le plus

haut temps de présentation de cours et leçons. Nous revendiquerons encore dans le cadre de notre négociation nationale, une diminution de ce temps.

Le gouvernement a bien ajouté 30 minutes par semaine de spécialités, mais en présence des titulaires, ne réduisant en rien la tâche de ces derniers.

La problématique des élèves EHDAA demeure. Un jeune ne peut toujours pas être reconnu en difficulté d'apprentissage. Il est toujours aussi difficile d'obtenir un diagnostic pour les élèves handicapés. Et que dire de ceux avec un trouble de comportement ! Encore des combats à mener avec les directions d'école qui mettent des bâtons dans les roues afin de ne pas reconnaître ces élèves et ainsi éviter de baisser le nombre d'enfants par classe au primaire.

Le constat est encore le même. Ces enseignantes et enseignants mentionnent encore être à bout de souffle, à bout d'énergie et se disent laissés à eux-mêmes. Ils ont l'impression de ne pas être à la hauteur, de ne pas faire suffisamment, de ne pas aider tous les élèves, de manquer de temps.

SERVICES AUX MEMBRES

On se rappellera que nous avons décidé de maintenir l'ensemble des services offert à nos membres.

Que ce soit en lien avec la convention collective ou les autres dossiers périphériques, tels l'assurance-emploi, les retraites, Le Bulletin, les dossiers criminels, les assurances SSQ, la SST, l'environnement, le sociopolitique, harcèlement psychologique, vie syndicale, etc.

Nous avons dû prioriser, le temps étant ce qui nous manque le plus!

Dans le cadre de la santé et sécurité au travail, nous avons continué à représenter nos membres dans les dossiers en contestations juridiques et nous avons travaillé à mettre sur pied un comité local actif. Au cours de la dernière année, mesdames Barbara Lussier et Paule Morazain, messieurs Pascal Dominique Charland, Roberto Brenko, Paul Thibodeau, et moi-même avons travaillé à vous fournir des outils

et à vous équiper. Du travail reste à faire sur la manière de publiciser et vous outiller dans le but de maximiser ces ressources.

Nous participons activement au comité SST avec le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR) ainsi que nos collègues professionnels et de soutien.

Le dossier des retraites fut très actif au cours des dernières années. Les modifications apportées au RREGOP, amenant une augmentation des pénalités ainsi que le resserrement des critères d'éligibilité ont amené de nombreux membres à prendre leur retraite. La crise actuelle n'aura qu'accentué ce mouvement.

Notre vie syndicale s'est aussi développée. Nous avons voulu nous donner des moments de partage à caractère plus social. Pensons aux événements du 75e anniversaire, la journée mondiale des enseignants, dont nous avons maintenu la reconnaissance en donnant un montant aux écoles afin que vous célébriez entre vous. Une tradition commençait à s'installer avec notre souper dansant dans le cadre de la semaine des enseignantes et enseignants. Notre élan fut cependant ralenti cette année par la tempête de neige du 7 février.

Depuis deux ans, nous avons aussi mis en place un comité de la relève enseignante. Mesdames Sarah Sasseville, Jennifer Floymon, Florence Mc Donald-Guimond et Stéphanie Besner-Depocas et messieurs Maxime Barrette et Gabriel Richard, se sont penchées sur les problématiques propres à la relève et ont cherché à améliorer les conditions que nous pouvons leur offrir.

Ce comité a cherché à développer des moyens et des moments d'échange. L'année dernière, il a organisé une soirée de réseautage et d'humour avec Alexandre Roy, afin de permettre aux nouveaux venus dans la profession de rencontrer d'autres enseignants vivant de semblables réalités, de briser l'isolement et de mettre en place un réseau.

Cette année, fiers de notre réussite, c'était avec l'humoriste Yannick De Martino que devait se faire la rencontre le 23 avril dernier. Une occasion de rire et d'échanger que nous devons reporter à l'an prochain!

Nous avons aussi tenté un rapprochement, une diversification de nos interventions dans les milieux. Nous avons ainsi organisé des rencontres dans les écoles afin de discuter de différents sujets, dont le dossier EHDA, le projet éducatif, le projet de loi 40 et la négociation nationale. Nous avons mis sur pied des rencontres d'information et des tournées dans les écoles, afin d'aller à la rencontre de nos membres dans leur milieu.

Les représentants de niveau au sein du Conseil exécutif ont aussi modifié leur rôle de représentation. Ceux-ci sont responsables de plusieurs écoles et communiquent avec les personnes déléguées à l'occasion. Lors des rencontres des personnes déléguées, ils peuvent être sollicités pour animer des tables rondes constituées des écoles qu'ils représentent.

Ils se sont aussi vu confier des responsabilités dans des dossiers spécifiques. Ne soulignons que l'implication de Barbara Lussier et Josée Fontaine au sein d'un nouveau comité de la condition féminine. Nous leur avons dévolu certaines sommes afin de mettre sur pied des activités d'information sur la condition des femmes. Malheureusement, la lutte pour l'égalité des sexes est toujours d'actualité. Nous devons continuer à combattre. Nous devons continuer l'éducation de tous. Ceci s'est traduit par la publication d'articles dans Le Bulletin et de soirées d'échanges sur les droits des femmes avec maître Virginie Thibault. Cette année, malgré la pandémie, le SEHR a réussi grâce à ce comité à amasser une impressionnante quantité de produits d'hygiène personnelle pour la Maison Hina. Il faut cependant continuer à allouer plus de ressources à ce comité

D'un point environnemental, nous avons aussi décidé de diminuer drastiquement la production papier de notre Bulletin et de passer à une version électronique.

L'information est le nerf de la guerre. Nous devons nous assurer que vous receviez toute l'information la plus complète. Nous devons, un jour prochain, faire un bilan de ces assemblées générales sous forme ZOOM. Cette plate-forme nous permet de rejoindre plus de monde, mais ...

Nous avons aussi développé un avatar SEHR pour la page Facebook SEHR, qui est administré par Sébastien Gauthier. Il est important de noter que cette page n'est pas celle du syndicat, mais celle de ses

membres et non pas un canal permettant d'émettre nos opinions, d'influencer. Le débat vous appartient !

Nous maintenons nos participations aux opérations des Écoles Verte Bruntland, un arbre une vie, Fondation Monique Fitzback, etc.

EHDA

Je n'apprendrai rien à personne en vous disant que les problèmes demeurent. Nous avons toujours autant de difficultés à faire reconnaître nos jeunes ayant des problèmes d'apprentissage et d'adaptation, de troubles du comportement et de handicap dans nos classes dites régulières.

Nous avons déjà une première décision datant de 2012. L'arbitre Ferland avait déjà défini des balises.

La Commission scolaire prétextant un changement de convention collective, ainsi qu'une suffisance de services offerts, n'a pas appliqué les pondérations pour les années 2013 et suivantes. Ce qui nous a amenés de nouveau devant les tribunaux, entraînant 59 jours d'audition et 4 jours de plaidoirie, après avoir investi près de 200 000 \$, avoir entendu 18 enseignants décrier les difficultés vécues en classe.

L'arbitre a rendu une décision complexe, mais qui vient confirmer la majeure partie de nos interprétations concernant l'intégration.

L'arbitre Côté est venu entre autres préciser que l'élève HDAA est un élève qui a fait l'objet d'une reconnaissance formelle par la Commission. Il ne s'agit pas d'une discrétion, mais bien d'une responsabilité que la Commission doit assumer, en présence de faits objectifs vérifiables et vérifiés. Il est venu rappeler que les services doivent être appropriés, réels et utiles, à défaut de quoi on conclura qu'ils sont absents ou non disponibles.

Quant à la condition relative à l'absence ou la suffisance des mesures d'appui, elle est exprimée différemment selon qu'on envisage le statut TC (si les services d'appui ne suffisent pas ou s'il y a eu absence de tels services) ou le statut DA (qu'en cours d'année aucun service d'appui ne soit disponible pour un élève). La seule condition pour la pondération de l'élève TC est soit son intégration lorsqu'il est reconnu au

moment de son intégration, soit sa reconnaissance.. On notera au passage que le délai de 45 jours après le dépôt du formulaire de reconnaissance n'est pas automatique. Selon les circonstances, la pondération pourra prendre effet plus tôt.

Lorsqu'un élève provenant d'une telle classe spéciale est intégré dans une classe ordinaire, à moins que la Commission n'établisse que le code de difficulté de l'élève ait été retiré sur avis de l'équipe du plan d'intervention, l'enseignante ou l'enseignant est fondé de présumer être en présence d'un élève EHDAA et la Commission doit reconnaître cet élève comme tel au moment de son intégration dans la classe ordinaire en cause.

L'arbitre, Maître Côté vient aussi convenir de la nature des élèves en difficulté d'apprentissage, la reconnaissance ainsi que la pondération.

Au primaire et au secondaire, les difficultés d'apprentissage incluent les troubles spécifiques d'apprentissage de type dyslexie-dysorthographe ou dyscalculie, la dysphasie légère à modérée et la déficience intellectuelle légère. De plus l'élève qui redouble est un élève DA qui doit être reconnu d'entrée de jeu comme tel par la direction sans qu'il soit nécessaire pour l'enseignante ou l'enseignant qui l'accueille dans sa classe de demander une telle reconnaissance. L'élève qui est promu alors qu'il est en échec dans une ou l'autre des matières de base au primaire ou dans les deux matières de base au secondaire, surtout si cette promotion est dictée par la règle de l'échec unique, est un élève DA. Cela dit, ce n'est pas parce qu'un élève a redoublé une année à une étape antérieure de son parcours scolaire qu'il y a lieu de le considérer à tout jamais comme étant un doubleur ou un élève DA.

Il convient de noter que l'élève du préscolaire n'est pas visé par cette catégorie.

Maître Côté vient aussi rajouter que si la pondération de l'élève TC intégré dans une classe ordinaire découle du simple fait qu'il ait été reconnu, la pondération de l'élève DA ne découle pas de cette simple reconnaissance. Il faut de plus dans ce cas «qu'aucun service d'appui ne soit disponible en cours d'année à l'occasion de cette intégration si aucun service n'est disponible ou ne le sera en cours d'année, on doit le pondérer.

L'arbitre est aussi venu rappeler concernant la clientèle handicapée ce que nous exprimons depuis plusieurs années.

Afin d'être reconnu H l'élève doit

- 1) avoir un diagnostic de déficience posé par une personne qualifiée;
- 2) présenter des incapacités qui limitent ou empêchent leur participation aux services éducatifs;
- 3) avoir besoin de soutien pour fonctionner en milieu scolaire.

Ne pas avoir besoin.... Cela ne vient donc pas dire si l'élève n'a pas de service. De plus l'élève doit être considéré comme un élève TSA dès que la Commission le reconnaît comme tel, sans qu'il ne soit nécessaire d'attendre la sanction ministérielle de cette reconnaissance.

Il est ironique de noter que constater que l'arbitre lui-même note que la procédure de traitement de ces cas est plus simple et moins litigieuse pour les H que pour le cas des élèves TC et DA. Rappelons-nous que la partie patronale veut éliminer l'annexe 47 de la convention collective qui encadre les H afin de... simplifier!.

C'est la notion de formulaire qui nous a causé le plus de problèmes. Je me permets de citer l'arbitre afin de vous saisir de la situation.

« On aurait donc été en droit de s'attendre à ce que les deux parties contribuent à la généralisation de l'usage de ce formulaire au cours de l'année 2013-2014 et que cette généralisation ait été complétée en 2014-2015 permettant ainsi, dans l'intérêt des deux parties, une gestion ordonnée et standardisée des cas d'espèce. Il est en preuve que la situation n'a pas été si simple. » « Je considère en effet qu'au-delà de l'intention des parties de convenir de l'utilisation d'un formulaire spécifique, il ne faut pas perdre de vue qu'un formulaire est essentiellement un outil destiné à faciliter l'exercice d'un droit ou d'un recours. Ce n'est pas une fin en soi. »

« Je considère ainsi qu'une enseignante ou un enseignant qui aurait communiqué formellement et par écrit à la direction l'essentiel des informations codifiées au formulaire, soit les informations prévues aux paragraphes B) et C) de (a clause 8-9.07, ne devrait pas être considéré comme n'ayant pas formulé de demande. »

« Dans la mesure où on y retrouve ainsi l'essentiel des éléments, la direction doit éviter de réagir de façon tatillonne en multipliant les demandes de précisions. » « La situation est plus problématique dans les cas où il est en preuve qu'aucun formulaire ou écrit équivalent n'a été déposé. »

Nous devons donc impérativement faire des demandes écrites.

Pour conclure sur ce point, l'arbitre retient ce qui suit

- L'élève TC est pondéré lors de son intégration en début d'année ou, dans le délai prescrit, après sa reconnaissance ultérieure;
- L'élève DA n'est pondéré, lors de son intégration en début d'année ou, dans le délai prescrit, après sa reconnaissance ultérieure, que si aucun service d'appui n'est disponible;
- l'élève TSA est pondéré lors de son intégration en début d'année ou à compter de sa reconnaissance ultérieure;
- l'élève H autre que celui qui est visé par la clause 8-9.01 H) n'est pondéré que si aucun service d'appui n'est disponible.

Un élément majeur est la « pondération » supplémentaire qui peut être accordée selon les circonstances, en fonction de la surcharge assumée par l'enseignante laquelle a pu n'être compensée que partiellement par les services d'appui reçus. Tout comme l'élève TC, l'élève TSA est susceptible de justifier, selon les circonstances, une « double pondération » advenant l'absence ou l'insuffisance des services d'appui que la Commission a alors l'obligation de fournir en sus de la pondération. Il est intéressant de noter que nous sommes le seul Centre de services scolaire dans la province à obtenir la « *pondération double* » pour les TC.

Donc grande victoire. Nous avons mis tant d'énergie, de ressources dans ce dossier. Il faut se rappeler que pour le SEHR ce n'était pas une question d'argent, de compensation, mais une question de principe. Celle d'avoir des classes équilibrées, des ressources, à défaut de services avoir moins d'élèves en classe. Afin d'offrir un service adéquat pour tous. Trop souvent, je vois des enseignants souffrir. Trop souvent j'ai vu des enseignants se remettre en question alors que la problématique est externe.

Nous sommes aussi à travailler de concert avec le comité paritaire prévu à la convention collective concernant les élèves EHDA.

Nous devons, cette année, donner une formation commune avec les ressources humaines concernant les comités-écoles, mode de fonctionnement, les budgets, etc. Avec la crise de la Covid-19, nous ne pourrions donner cette formation cette année. Ceci n'est que partie remise !

À l'heure du bilan, il faut reconnaître que nos demandes concernant le modèle de service demeurent sans réponse. Nous demandons toujours l'ajout de classes TC. La réponse du CSSDHR à cette demande a été la mise sur pied d'un service d'équipes volantes d'intervention financé en partie par la fermeture des services répits du primaire.

Les grandes difficultés que les enseignants rencontrent avec les demandes de classement nous obligent à constater l'échec de nos discussions avec le Centre de services scolaire. C'est une volonté d'inclusion à tout prix qui est actuellement véhiculée par notre employeur.

Au cours des dernières semaines, nous avons reçu des messages à l'effet contraire de la direction générale du Centre de services scolaire, mais nous devons attendre de véritables résultats avant de conclure autre chose. Nous avons exprimé notre grande insatisfaction et nous sommes toujours en recherche de solutions.

RELATIONS AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIERES

Plusieurs chantiers de coopération ont été mis en place suite au départ de monsieur Éric Blackburn.

Je dis chantiers, car une certaine ouverture s'est faite. De nombreuses discussions ont été entamées. La plupart des problématiques se règlent avant d'aller au grief. Les discussions avec la direction générale et les ressources humaines ne se sont jamais autant faites.

Nous avons enclenché une démarche de résolution de griefs accumulés au cours des dernières années. En début d'année, nous avons 492 griefs enregistrés, en attente de plages horaires devant un arbitre. Durant le processus, nous nous sommes entendus sur une centaine de

dossiers avec l'employeur. Nous avons ressenti un essoufflement de la part de la Commission scolaire au retour des fêtes et par la suite, la pandémie arriva!

Nous croyons toujours à la poursuite et à la réussite de cette opération, mais nous devons attendre de voir si le CSSDHR a toujours la volonté de poursuivre.

Nous avons aussi travaillé à développer un programme de mentorat avec le CSSDHR. L'insertion professionnelle faisant partie intégrante du PEVR du Centre de services scolaire, un projet pilote a été mis de l'avant cette année avec 6 écoles afin de tracer les grandes lignes d'un mentorat réflexif. Le projet se poursuivra l'an prochain. Le CSSDHR souhaite recruter 20 mentors du primaire et 20 mentors du secondaire afin d'accompagner les enseignantes et enseignants novices dans nos écoles.

Dans cet esprit d'ouverture, nous avons été jusqu'à offrir une formation conjointe avec le Centre de services scolaire le 31 janvier dernier. Une première! Cette rencontre se voulait un partage d'une vision commune avec une partie du nouveau personnel enseignant.

Ceci nous a permis d'entrer en contact avec encore plus de nos enseignants et de démontrer qu'en certaines occasions l'employeur et le syndicat pouvaient avoir un message commun.

Cependant, nous ne sommes pas naïfs. Encore trop de fois avons-nous dénoncé le manque de consultation. Toutefois, de nombreuses tables d'échange se sont mises sur pied. Elles demandent temps et énergie, mais nous y sommes présents.

ASSURANCE-COLLECTIVE

Cette année a aussi vu la conclusion de notre appel d'offres en assurance collective. Nous avons décidé l'année dernière d'aller vérifier la compétitivité des assureurs et de modifier la nature même de notre régime. Nous vous avons alors consultés sur le regroupement possible. Il faut se rappeler que ces compagnies doivent être des mutuelles afin d'avoir un régime à rétention sur les fonds accumulés et doivent avoir leur siège social au Québec. La possibilité de baisse de

coût était faible, la prime étant basée sur certains coûts administratifs et sur notre historique de consommation.

Il y a eu trois soumissionnaires et suite à une évaluation rigoureuse, le grand gagnant fut ... la SSQ, notre assureur actuel. L'impact ne se reflétera pas sur nos primes, mais le régime a profondément changé. D'une possibilité de trois choix, nous sommes passés à 16. Nous vous donnerons plus de détails cet automne.

NÉGOCIATION NATIONALE

Le 18 octobre dernier, suite à une vaste consultation, nous avons déposé nos demandes à la partie patronale. Cinquante-neuf moyens pour atteindre 23 objectifs ont été présentés. Rappelons-nous que ces demandes s'articulaient autour de six grands enjeux.

- Règle de formation de groupe;
- Élèves HDAA intégrés en classe régulière;
- Lourdeur de la tâche, manque de temps et d'autonomie;
- Rémunération;
- Précarité et entrée dans la profession;
- Respect de la convention collective et des droits des enseignantes et enseignants.

Tout le monde connaît la suite : pandémie, fermeture des écoles le 13 mars, le premier ministre qui dit qu'il veut clore la négociation pour le 30 mars, puis qui fait des offres ridicules.

On se souviendra que cette négociation se voulait être une réponse à nos besoins. Notre profession a subi tellement de compressions et de difficultés. La pénurie d'enseignantes et d'enseignants, peu d'attraction, conditions difficiles sont toujours au menu.

Ajoutons que nous sommes toujours les moins bien rémunérés au Canada, loin derrière les autres enseignants même en tenant compte des différences du coût de la vie.

Je ne sais pas ce que les prochaines semaines nous amèneront, mais je crois que ces discussions se poursuivront cet automne. Les échanges seront sans doute plus musclés.



CONCLUSION

Ce ne fut pas une fin de triennat facile. Plusieurs de nos mouvements ont été arrêtés par mère Nature – on n’a qu’à penser à la superbe tempête ou encore à la pandémie et son confinement, déconfinement, 2 mètres, pas 2 mètres, masques, télétravail, de notre soirée dansante, de notre soirée de la relève enseignante « Sors ton jeune », de nos projets « Un arbre, une vie » afin de compenser nos gaz à effet de serre et d’éliminer l’empreinte écologique, notre négociation, de notre programme de bourses et de « Maman va à l’école », la publication de nos gagnants de « Ma plus belle histoire ».

Je voudrais aussi souligner le travail des enseignants dans le cadre des mesures actuelles, des arrêtés ministériels. Plusieurs d’entre vous ont assumé des charges de travail supérieures à la normale. Que ce soit les enseignants qui ont œuvré dans le secteur de la santé, à ceux à qui on demandait en plus de travailler avec leurs élèves, d’œuvrer au primaire, et ceci dans un cadre inconnu et insécurisant.

Tout ceci n’est qu’un survol des trois dernières années, si vous voulez un portrait plus juste, allez voir nos Bulletins, vous y retrouverez l’ensemble et le cœur de nos actions. Années intenses, mais qui me laissent avec un vide cette année – tant d’évènements non réalisés, non complétés – un sentiment de travail inachevé.

On peut ralentir les changements, mais nous devons maintenir la pression afin d’obtenir ce que nous méritons. Des conditions de travail adéquates, un salaire équitable et juste avec les autres enseignants canadiens, le respect et une véritable valorisation de notre profession.

Je voudrais remercier mon équipe d’être présente. Mon équipe rapprochée - le bureau, nos secrétaires Diane et Marie-Andrée, les libérés Carl (notre recrue de l’année), Ysabel, Gislain, et Guillaume, qui nous a quittés en janvier dernier (il m’a assuré que ce n’était pas de ma faute!!!). Les membres du conseil exécutif, les personnes déléguées, vous tous!

Il arrive des moments où nous sommes plus faibles, moins énergiques, mais je crois fermement que c’est en s’appuyant les uns sur les autres que nous sommes plus forts.

Le SEHR ne s'est pas bâti sur quelques individus, mais sur plusieurs mouvements d'unité. Plusieurs d'entre vous m'ont souvent entendu clamer SOLIDARITÉ (OK, certains diront ... hurler!). Je n'ai plus cette capacité de m'exprimer si fortement - j'ai vieilli et me je suis calmé ! Je peux, cependant, vous assurer d'une chose; votre cause est la mienne! Cette solidarité ... j'y crois toujours fermement! Je suis fier de vous représenter. Vous savez quand je m'emporte, ce n'est pas un spectacle de fumée!

C'est l'heure du bilan – ne vous gênez pas, les portes de votre syndicat et tous les canaux de communication sont ouverts.

Vous avez compris que je ne suis pas pleinement satisfait de ce bilan inachevé; sans doute ne le serais-je jamais. Cependant, nous serons toujours meilleurs, car c'est ce que nous voulons tous!

Nous savons dire présent.

Ensemble

Merci!



Éric Plourde
Président